CE QUE DIT UN BOUTON DE CULOTTE

Le Mystère de Saint-Raphaël était une « Swanze »

Saint-Raphaël, 8 janvier. — Le 26 décembre dernier, on trouvait endormi sur la chaussée, boulevard Félix-Martin, un jeune homme. Réveillé avec peine, il déclara se nommer de Gavarles et exercer la profession de courtier en diamants. Il ne pouvait expliquer, disait-il, pour quelles raisons il se trouvait à Saint-Raphaël, car, parti d'Amérique, et se dirigeant sur l'Angleterre, il n'avait jamais eu l'intention de venir en France.

Le pseudo-de Gavarles prétendit être porteur, avant son sommeil, d'une somme de 250.000 francs en livres sterling. Le commissaire de police ayant relevé sur un des boutons de la culotte du dormeur, le nom d'un tailleur de Bruxelles, ce dernier déclara que le vêtement avait été livré à un nommé Georges Cennik.

Interrogé à nouveau, le courtier maintint d'abord ses premières déclarations, puis se décida à avouer. Après avoir combattu dans les rangs de l'armée belge, Cennik, ce c'était bien lui, avait entrepris à Bruxelles, avec un de ses compatriotes, un commerce d'objets d'art. Sur le point de faire faillite, il réalisa ses économies, vint sur la Côte d'Azur, perdit au jeu, et sans ressources, il marcha longtemps et s'endormit enfin boulevard Félix-Martin. A son réveil, il imagina la rocambolesque histoire du vol au narcotique et de son arrivée d'Amérique.

La "coco" de l'Armée

DES VOLEURS EN AVAIENT TRAFIQUÉ. — LE TRIBUNAL DE DUNKERQUE LES A CONDAMNÉS.

Dans son audience de samedi, le tribunal de Dunkerque a jugé l'affaire dite des stupéfiants, affaire qui fit grand bruit en son temps ; la « coco » et la morphine dont trafiquaient les inculpés ayant été volées au préjudice de l'armée.

Le tribunal a condamné à quatre mois de prison le brigadier Carré, du 88e R. A. L.; à trois mois de prison les nommés Magnier et Guyot.

Les trois prévenus ont en outre été condamnés chacun à 100 francs d'amende.

On volait à Bordeaux le bois des Régions libérées

DEUX PERSONNALITÉS SONT INCULPÉES

Bordeaux, 8 janvier. — Le parquet de Bordeaux est saisi d'une importante affaire de détournements portant sur plusieurs centaines de tonnes de bois, au camp canadien de Lubes (commune d'Audenge), près Bordeaux.

Dans cette affaire, menée par la brigade mobile, et dont le dossier a été transmis au juge d'instruction, deux personnalités bordelaises sont inculpées. Convoquées par le juge d'instruction, elles ont reconnu les faits et ont été laissées en liberté provisoire.

Les contremaîtres d'usines de bois sont également inculpés. Les détournements ont été commis au préjudice des Régions Libérées.

Martyrisé par son père

UN PETIT ENFANT EST MORT

Evreux, 8 janvier. — Charles Cresiot, journalier à Ambenay, a été dénoncé au parquet d'Evreux comme ayant occasionné la mort de son jeune enfant, décédé le 27 novembre dernier, par manque de soins et de nourriture et par suite de mauvais traitements.

Au cours de l'enquête faite par la gendarmerie, la femme Cresiot a déclaré que son mari martyrisait effectivement cet enfant qu'il croyait ne pas être de lui. Non content de le priver de nourriture, il l'exposait aux courants d'air, le frappait et un jour même le jeta par la fenêtre du rez-de-chaussée dans la cour.

A la suite de ces révélations, la justice s'est transportée au cimetière d'Ambenay, où le corps de la petite victime a été exhumé et autopsié.

Le juge d'instruction a ordonné l'arrestation des parents.

La précaution utile

DES EMPLOYÉES DE BANQUE S'ENTRAINENT AU TIR AU REVOLVER

Cleveland, 8 janvier. — Afin que ses employés puissent se défendre avec efficacité en cas d'attaque de bandits, l'Union Savings bank a fait installer dans ses bureaux un stand de tir où les employés peuvent s'entraîner au maniement du revolver.

Pour relever l'Industrie Russe

LES SOVIETS VONT FAIRE APPEL AUX SPÉCIALISTES ALLEMANDS

Berlin, 8 janvier. — D'après un télégramme de Moscou, les Soviets feraient appel à de nombreux spécialistes allemands pour relever l'industrie russe. 4.000 sont affectés à l'industrie métallurgique, 800 à l'hygiène publique, quelques centaines à l'agriculture.

La Constituante Russe tient une Conférence à Paris

Paris, 8 janvier. — C'est aujourd'hui que s'ouvre, à Paris, la Conférence des membres de la Constituante russe, élue en 1917, et dissoute par les bolchevistes, après sa première et unique séance, en janvier 1918.

La majorité de la Constituante était composée de socialistes révolutionnaires. Ils seront aussi en majorité à la Conférence. Parmi ceux qui se trouvent déjà à Paris, citons MM. Kerensky, Tchernoff, Minor, Doukanoff, Gavronsky

Le parti cadet sera représenté à la Conférence par MM. Makhlakoff, ambassadeur de Russie à Paris ; Konowaiof et Milioukoff, anciens ministres du gouvernement provisoire et MM. Khartamoff, Maksondoff et Vinaver.

Pour les Etudiants de la Classe 1921

Paris, 8 janvier. — Le ministère de la guerre communique la note suivante :

Les étudiants de la classe 1921 sont avisés que les dispositions prévues pour leurs camarades de la classe 1920, ne leur sont pas applicables et que, par suite, ils ne devront pas manquer, s'ils ont l'intention de poursuivre leurs études après le 15 avril 1921, de demander aux conseils de révision qui s'ouvriront le 17 janvier courant, le sursis d'incorporation prévu à l'article 21 de la loi de recrutement; du fait qu'ils auront obtenu le sursis, ils ne seront pas, d'ailleurs, exclus du bénéfice des dispositions de la nouvelle loi, en particulier, ils pourront contracter l'engagement d'une durée supérieure à la durée légale du service actif prévu pour leur catégorie, de telle sorte qu'ils ne subiront aucun retard dans la préparation de leur carrière civile.

La peste bovine réapparaît en Belgique

Bruxelles, 8 janvier. — « La Libre Belgique » publie l'information suivante au sujet de la réapparition de la peste bovine en Belgique :

On croyait le mal extirpé; il a réapparu et dans les circonstances que voici : la mission vétérinaire française, admise à venir étudier le fléau à l'Ecole vétérinaire d'Anderlecht, avait été autorisée à rester en Belgique jusqu'au 30 novembre. Elle n'avait pas quitté l'Institut à cette date, conformément à la convention et entretenait, pour des buts scientifiques, le bacille du mal. Or, pendant les fêtes données en l'honneur du professeur Bordet, en l'absence des médecins français, on enleva dans leur laboratoire des peaux d'animaux malades qui furent vendues en Flandre, où elles propagèrent le mal.

Des mesures ont été immédiatement prises par la direction de l'Ecole.

LE CRIME D'UNE FEMME JALOUSE

Elle tira sur sa rivale et... blessa sa belle-mère

Dernièrement, Augustine Glorian, femme Leroy, demeurant rue de Lillers, à Divion, quittait le toit conjugal en emportant une somme de 1.600 francs et de la mercerie.

Peu de temps après, elle revenait au domicile conjugal, mais, ayant eu à subir les reproches de son époux, repartait à nouveau presque aussitôt.

De son côté, M. Leroy avait fait la connaissance de Victorine Debeffe. De se voir supplanter, cela ne plut pas à Augustine Glorian, on le comprit.

Résolue à se venger, elle fit l'acquisition d'un revolver et arriva dernièrement à son ancien domicile. La première personne qu'elle rencontra fut sa rivale. Prise d'une subite colère, Augustine Glorian braqua son revolver dans la direction de Victoria Debeffe qui, effrayée, s'enfuit dans l'escalier, poursuivie par l'épouse outragée, qui tirait sur elle, sans l'atteindre, heureusement.

La fille Debeffe réussit enfin à atteindre sans encombre une chambre du premier étage, mais, poursuivie de près, n'eut pas le temps de fermer à clef la porte contre laquelle elle s'appuya de toutes ses forces.

Une sorte de lutte s'engagea; sous la poussée vigoureuse d'Augustine Glorian, la porte céda un peu.

Par l'entrebaillement, l'épouse, de plus en plus exaltée, tira au hasard les quelques balles restées dans son revolver.

L'une d'elles alla atteindre sa belle-mère, Mme veuve Cherdon, âgée de 73 ans, qui était dans la chambre. La vieille femme fut blessée au-dessus du sein gauche.

Pendant que se déroulait le drame, M. Leroy se trouvait dans sa cour, occupé à casser du bois.

Attiré par les cris et le bruit des détonations, il accourut mettre fin à la scène.

Augustine Glorian a été arrêtée et écrouée à la prison de Béthune, après un premier interrogatoire, que lui fit subir M. Carretey, juge d'instruction.

L'épouse, qui regrette son acte, a avoué avoir été poussée par la jalousie, car à plusieurs reprises, elle avait rencontré sa rivale dans la maison de son mari.

Le Mystère du "Petit Paradis"

Crime ou Accident ? La police continue son enquête

La journée d'hier n'a apporté aucun fait nouveau permettant d'éclaircir le mystère qui plane sur la mort accidentelle de la nommée Anne-Marie Levillon, retrouvée noyée dans la Deûle, au lit dit « Le Petit Paradis », à Lille.

M. Perny, chef de la sûreté, a interrogé le marinier Delecourt qui retira le corps du canal.

Etant donné l'obscurité, le marinier, dès qu'il fut prévenu, fouilla le fond du cours d'eau avec sa gaffe, à la lueur falôte d'une lanterne. La gaffe étant terminée par un harpon de fer en forme de V, il se peut que la blessure relevée au cou de la victime, ait été provoquée par ladite gaffe en recherchant le cadavre.

Mais ce ne sont là que des hypothèses qui, jusqu'à présent, n'ont pas été confirmées.

La version qui maintenant rencontre le plus de crédit, est que la mort est due à un accident.

Seules, les conclusions apportées à la suite de l'autopsie par le docteur Leclercq, ont motivé la continuation de l'enquête qui se poursuit en vue d'éclaircir définitivement, si possible, cette mystérieuse affaire.

Mme Israël n'ira pas en prison

LE CONSEIL DE GUERRE LUI ACCORDE LE SURSIS EN LA CONDAMNANT A TROIS ANS D'EMPRISONNEMENT.

Amiens, 8 janvier. — Les débats sur l'affaire Israel se sont terminés aujourd'hui devant le Conseil de guerre d'Amiens.

Divers témoins furent encore entendus, notamment Mme Petitfils, dont la déposition retint principalement l'attention.

Dans son réquisitoire, le commissaire du gouvernement retint les inculpations : intelligence et correspondance avec l'ennemi.

De son côté, Me Diligent, avocat de la femme du médecin de Fives-Lille, combattit éloquemment les chefs d'accusation et insista notamment sur le rapport Schneider. Schneider, on le sait, est ce policier boche qui perquisitionna chez Mme Petitfils et dont cette dernière soupçonnait les relations avec Mme Israel.

Ce n'est que tard dans la soirée que le verdict fut rendu : Mme Israel fut condamnée à trois ans de prison avec sursis.

LA RAFLE DE L'OR

ELLE S'OPÈRE AUSSI du COTE de SOLESMES

Les rafleurs d'or opèrent un peu de tous côtés, soit au hasard de leurs convoitises, soit d'après un plan défini. On nous signale que deux habitants d'Aincval, près de Solesmes ont reçu il y a quelques jours la visite de deux étrangers personnages qui s'informèrent s'il n'y avait pas d'or à acheter dans la région. Ces individus offraient 180 fr. de billets pour 100 fr. d'or. On les recherche activement. Ces deux quidams, paraît-il, seraient connus dans la région.

Pour les chevaliers de la gaule !

LA REGLEMENTATION de la PECHE pour 1921

Les époques pendant lesquelles, la pêche est interdite, en vue de la reproduction du poisson sont fixées ainsi qu'il suit pour les différentes espèces.

Saumon du 1er au 10 janvier et du 1er octobre du 31 décembre.

Truite et ombre chevalier, du 1er au 31 janvier et du 21 octobre au 31 décembre.

Autres poissons et écrevisses du 18 avril au 18 juin, dans tous les cours d'eau sans exception.

La pêche à la grenouille est interdite dans tous les cours d'eau du 18 avril inclusivement au 18 juin 1921 exclusivement.

Le troubleau et l'épuisette sont prohibés de même que la carafe et la bouteille.

Il est interdit, d'appâter, les hameçons, nasses, filets et autres engins, avec des poissons autres que ceux de petites espèces, telles qu'ablettes, goujons, vérons, loches, etc.

La divagation des oies, canards et autres animaux aquatiques est interdite sur tous les cours d'eau du département pendant les périodes d'interdiction de la pêche.

Une belle capture dans les marais de Maçou

M. Hippolyte Quévy, garde de pêche de M. Maurice Baurain, locataire de l'étang n. 3 de Macou Chabaud-Latour, vient de capturer, vendredi, un brochet de 38 livres. Celui-ci mesurait 1 m. 22 de long; la circonférence moyenne de son corps était de 0 m. 62.

C'est la première fois que capture d'un tel poids est faite dans les étangs de Macou.

Dans le Rhin mis à sec on prend les saumons à la main

Bâle, 8. — Le Rhin est à sec entre Bâle et Strasbourg. On capture les saumons à la main dans le lit du fleuve. Pareil fait n'avait été constaté depuis plus d'un siècle.

Une commission française a été envoyée afin de supprimer l'embouteillage qu'entraîne la suspension de la navigation.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Pour les Chômeurs

La Bourse du Travail de Roubaix organise, pour demain, lundi, à 10 heures du matin, salle du Cinéma de l'Alcazar, rue de Tourcoing, une grande réunion publique pour tous les ouvriers et ouvrières en chômage, de Roubaix et environs.

Le citoyen DUMERCQ, délégué de la C.G.T., prendra la parole à cette réunion.

A l'issue de la conférence, un cortège partira de la salle de l'Alcazar, pour se rendre à la mairie de Roubaix. Nous invitons tous les ouvriers et ouvrières en chômage à se joindre à ce cortège.

Itinéraire : rues de Tourcoing, du Collège, Grande-Rue et Grande-Place.

Une délégation des représentants des Syndicats ouvriers entrera à l'Hôtel de Ville pour remettre à la municipalité les revendications des chômeurs et lui demander de les transmettre au gouvernement.

Nous invitons tous les ouvriers et ouvrières sans travail de Roubaix, à assister nombreux à la réunion et au cortège de demain, lundi.

La Bourse du Travail.

AUX COLONIES SCOLAIRES

Jeudi, la salle des fêtes de la rue de l'Hospice était comble ; cela n'est pas étonnant. Quelles belles vues cinématographiques! La lumière projetée sur l'écran est nette, vive, et les tableaux se détachent franchement, ils se succèdent sans heurt, sans tremblement et sans hésitation.

Petits Roubaisiens, comme vous avez de la chance! Sans vous fatiguer, sans délier les cordons de votre bourse, il y a huit jours vous étiez à Venise; Hier, vous fûtes à Séville; si vous êtes toujours exacts aux séances, vous ferez le tour du monde cette année.

Et quelles belles leçons de choses que ces séances; aucune leçon expérimentale du meilleur maître ne vaudrait celle que vous avez reçue, jeudi, sur la vie, les mœurs et les ruses du renard. Que de remarques, que d'observations, que de réflexions quelquefois humoristiques de la part de ce petit monde pendant le déroulement des films! Quelle ne fut pas l'extase de ces enfants devant les métamorphoses du vanesse, papillon du chardon! Quelle vie, quelle netteté dans la formation du cocon par cette chenille épineuse et goulue! Avec quelle attention soutenue les élèves admirèrent la chrysalide se transformant en un papillon admirable que tous connaîtront désormais.

Comme vous le voyez, à la rue de l'Hospice, les spectateurs s'instruisent en s'amusant et sans aucun débours; ouvriers roubaisiens, envoyez-y vos enfants. Ils y seront bien accueillis, bien surveillés par M. Lecocq, et ses collègues et de temps en temps, l'administration municipale, par la voie du docteur Dupré, de MM. Catrice et Marchal, leur fera une surprise agréable. Une grande tombola sera tirée sous peu.

VOLEUR ARRETE

Le nommé Louis Théodat, 32 ans, transporteur, demeurant rue de France, 73, recherché pour vol par le parquet de SaintPol, a été arrêté hier par le service de la Sûreté.

LES VOLS

En quittant de garni qu'il occupait, 2, rue du Pays, le sieur Victor Decocq, 27 ans, cordonnier, aurait emporté divers objets mobiliers. — Hier soir, vers 8 heures, le tiroir-caisse de la boucherie Quintin, 45, rue Saint-Joseph, contenant 150 fr. et quelques papiers de famille, a été enlevé par des inconnus.

AMICALE DES RENTIERS

Réunion aujourd'hui dimanche à 9 heures du matin, au siège habituel, estaminet Henri Rose, rue Neuve.

Ordre du jour : Inscription des nouveaux adhérents.

Tous les camarades qui se feront inscrire à l'Amicale jusque fin Mars, profiteront de tous les avantages accordés aux anciens sociétaires.

DEFAUT DE BALAYAGE

Plusieurs contraventions ont été rédigées hier pour défaut de balayage du trottoir.

NE FATIGUEZ PAS VOTRE MOTEUR !

Pour avoir laissé fonctionner le moteur de son auto pendant plusieurs minutes, alors que celle-ci était arrêtée, M. Marius Gauchez, chauffeur d'auto, demeurant à Tourcoing, 151, rue Blanche Porte, a gagné une contravention.

LE CHARBON A DOMICILE

Demain lundi, livraison au 15e secteur et aux retardataires.

TOURCOING

LA MANIFESTATION OUVRIERE

Nous rappelons que demain lundi, à 2 h., les chômeurs partiront en cortège de la Maison du Peuple, où tous sont attendus. Au retour de la manifestation, le citoyen Dumercq, délégué de la C. G. T., fera une conférence à laquelle tous les ouvriers sont invités.

LE GAGNANT DU MILLION

Le gagnant du million, au tirage du Crédit National du 3 janvier, est un voyageur de commerce français habitant une localité belge voisine de Tourcoing. Un heureux de plus ?...

LE CHARBON A DOMICILE

Demain lundi, secteur 2.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LE CHARBON. — Le service des charbons tient à annoncer à la population que le stock de charbon maigre étant épuisé, les prochaines livraisons se feront en charbon de Bruay; un bateau étant en déchargement.

Vente de tickets au magasin central, 14, rue des Ogiers; lundi 10 janvier, de 8 à 12 h., et de 2 à 4 h., pour le secteur Roubaix, 13e tour; mardi 11, mêmes heures, pour le secteur Kléber, 13e tour; 100 kilos pour 20 fr.; 150 kilos, pour 30 fr.; 200 kilos, pour 40 fr.

LILLE

OU ALLER AUJOURD'HUI ?

MEETING DES CHOMEURS — A 10 heures du matin, au Théâtre municipal, grande conférence sur la question du chômage. Rendez-vous à 9 h. 30 rue de Paris, 186 bis.

PAIS-DE-CALAIS. — A 15 heures, Hall de la Nouvelle Olympique lillois contre Vie au Grand Air (Bordeaux).

SOCIETE D'HORTICULTURE DU NORD. — A 17 heures, réunion au Palais-Rameau.

HIPPODROME LILLOIS. — Cirque Rancy : Matinée 15 heures ; Soirée à 20 heures 30.

FÉDÉRATION RÉGIONALISTE DU NORD ET DU FOOTBALL. — A 14 h. 15, avenue de Dunkerque Bourse du Commerce, grande réunion publique.

THEATRE MUNICIPAL. — En matinée, à 15 h., « THAIS » et en soirée, à 20 heures 30 : « MAM'Z'ELLE NITOUCHE ».

PALAIS-D'ETE. — Matinée et soirée, bal.

OMNIA-PATHE, rue Esquermoise. — Cinéma. — Matinée à 15 h. 30 ; Soirée à 20 heures.

PRINTANIA. — Cinéma. — Matinée à 15 heures. Soirée à 20 heures.

TRIANON, rue d'Amiens. — Bal à partir de 15 heures.

THEATRE DE L'UNION DE LILLE, 147, rue d'Arras. — Matinée à 2 h. 30 ; Soirée à 7 h. 30.

VIVE LE ROI !...

Certes, oui, vive le Roi !... le joyeux Roi de la Table..., et vive la gaieté, mordious !... la bonne vieille gaieté flamande et grasse, pantagruélique et gargantuesque qui nous vient de nos pères !... la gaieté qui tonne et qui flambe comme le soleil doré qu'on aperçoit à travers la blonde bière des Flandres.

Amis, le jour des Rois nous est encore une occasion d'affirmer, en famille, à la face de l'Univers, que les Flamands et « sols Lillos » n'ont pas dégénéré.

De tous temps, le jour des Rois fut chez nous jour de ripaille, et c'est à lui sûrement que pensait le poète quand il écrivait moult joyeusement :

Quand passe un fumet de gigots
Je chante à perdre haleine
Mon esprit est toujours dispos
Quand j'ai la panse pleine.
Mon culte est divin :
Bon prince et bon vin
Le reste n'est que fable.
Chantre épicurien,
Je suis toujours bien
Lorsque je suis à table.

A tout banquet, il faut un président !... Aujourd'hui, amis, nous avons beau être en République, ce président sera un roi !... Et il y aura à Lille presque autant de rois que de familles !...

Entre tous, ce « roi » aura une particularité : « Il sera débonnaire et doux, affable et prévenant et bornera son ambition à faire boire ses sujets jusqu'à perdre haleine..., jusqu'à « expirer » et expier..., sous la table !... Sa devise ?... Elle sera résumée dans ce billet-proclamation que ses fidèles distribueront :

Je suis le Roi de la table
Mes peuples n'épargnez rien ;
Si mon règne est peu durable,
Je veux vous faire du bien.

Faire du bien à ses sujets !... Vit-on jamais chose pareille de la part d'un roi ?...

Et notez que ce monarque extraordinaire sera entouré d'une cour non moins invraisemblable.

Son conseiller-ministre vous déclarera tout de go :

Le bon conseil que je donne
Doit rendre chacun content ;
Je dis qu'à vider la tonne
On doit s'appliquer galement.

Ce bon monarque pourtant a un défaut, un défaut qui l'apparente à pas mal de pantins ridicules qui font figure de quelque chose en notre pauvre société contemporaine. Ce monarque, dis-je, a l'amour de la réclame tapageuse. Chaque fois qu'il « pintera », il exigera sa petite contribution d'acclamations: « Le roi boit !... le roi boit !... » Et, de sa part, son fou favori légifèrera :

Quand le Roi commence à boire
Si quelqu'un ne disait mot,
Sa face serait plus noire
Que le cul de notre pot.

Amis..., passons cette petite manie à notre bon « Roi D'UN jour », que la bonté distingue des « Rois DU jour », des « Rois de l'or ».

Et puisque, — dit le dicton, — le bon vin fait passer la colique, les soucis et le chagrin, joyeux drilles, buvons du vin... et sans remords crions « vive le Roi !... le bon Roi !... le seul Roi !... le Roi de la table !!!...

G. GRATIGNE.

Les Tarifs des Tramways

LES « AMIS DE LILLE » PROTESTENT AUPRÈS DU CITOYEN DELORY CONTRE L'ELEVATION DU PRIX DES PLACES.

Les « Amis de Lille » ont adressé la lettre suivante au Maire de Lille :

Monsieur le Maire,

Fidèles à l'attitude sérieuse que les « Amis de Lille » ont toujours maintenue, nous ne voudrions pas entrer dans une polémique irréfléchie et des reproches injustifiés relativement à la question des tramways. Mais en raison de l'émotion que l'augmentation brutale des tarifs a occasionnée et des plaintes nombreuses qui vous sont parvenues, nous croyons devoir vous adresser les considérations suivantes :

On a dit avec juste raison aux ouvriers de gagner la campagne pour profiter de logements plus sains et pouvoir jouir des avantages moraux et matériels, de l'air sain et du jardinet. Beaucoup d'entre eux ont pris cette résolution et comptant sur les abonnements de tramways : on les a supprimés. Vous voyez de suite le préjudice pécunier et l'importance sociale d'une telle mesure.

Maintenant, pour comble, on vient d'ajouter le sectionnement qui apporte des anomalies et une augmentation, hors de toute proportion dans bien des cas. Une lettre de M. le Maire de La Madeleine le faisait ressortir ces jours-ci.

Ne semble-t-il pas que la Compagnie dont nous apprécions très bien les raisons financières a pris des mesures qui peuvent lui être à elle-même préjudiciable ? Cette façon draconienne d'agir amène le public à chercher une revanche et nous avons l'écho d'organisation de ligue d'abstentions, d'emprunt de parties de parcours subissant, du fait du nouveau sectionnement, une augmentation excessive.

Il nous semble qu'un peu de confiance vis-à-vis du public et un contact plus direct avec lui seraient profitables à la Compagnie. N'aurait-on pu faire l'examen de la situation dans une réunion comprenant des membres des syndicats, associations, mairie, groupements ouvriers, dans laquelle on aurait essayé d'appliquer des mesures moins abusivement préjudiciables aux intéressés ?

Ne vaut-il pas mieux faire rouler les voitures avec des clients plus nombreux et satisfaits qu'avec des clients clairsemés et mécontents ? Nous croyons que cette question des tramways, capitale et difficultueuse pour tous, mériterait de la part de la Compagnie, un effort de conciliation et que le retour aux abonnements et au trançonnement ancien, ou tout au moins au kilomètre, serait à l'avantage de la Compagnie elle-même qui, après les grèves d'employés, peut craindre la grève, terrible pour tout le monde, du voyageur.

Nous avons cru devoir répondre au désir de nos correspondants et aux réclamations verbales véhémentes, qui nous ont été faites, en vous faisant parvenir, Monsieur le Maire, ces réflexions : elles ne sont qu'indicatives et nous n'avons pas la prétention d'apporter une solution. Nous n'avons aucun document comptable et nous n'ignorons pas la complexité du problème, mais la Compagnie et vous-même, ne pouvez ignorer toutes les difficultés qu'éprouve le public dont nous sommes les avocats.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

LES « AMIS DE LILLE ».

LES ACCIDENTS

IMPRUDENCE D'ENFANT

Un garçonnet de 10 ans, le jeune André Cateinne, demeurant 6, rue de la Chaude-Rivière, a été victime dans l'après-midi de vendredi d'un assez grave accident.

Alors qu'il se trouvait au Pont Supérieur, il alla imprudemment se jeter sur une auto que pilotait M. Lucq, négociant à Bilham (Belgique). Accroché par le garde-boue droit du véhicule, l'enfant fut renversé sur la chaussée avec une telle violence qu'il eut la jambe droite fracturée.

Le pauvre gosse, reçut les soins d'un docteur puis fut transporté à l'Hôpital de la Charité.

On n'a pu découvrir jusqu'à présent aucun témoin de l'accident.

ENFIN !

SUR LE CHAMP DE MARS LA CIRCULATION EST LIBRE

Le « Réveil » s'est fait à plusieurs reprises, l'écho des protestations motivées du public contre l'interdiction de circulation, sur le Champ de Mars et l'Esplanade.

Samedi matin, les Lillois du quartier eurent la satisfaction de voir que les dernières barricades protégeant l'Exposition avaient été abattues.

La circulation était enfin rendue libre sur les berges de la Deûle. Nombre de promeneurs en profitèrent dans l'après-midi d'hier pour passer leurs instants de loisirs dans l'allée des Marronniers ou sur l'Esplanade.

Des fils aériens ont été établis au-dessus du Pont de la Barre et les voies ferrées dégagées jusqu'aux rues d'Anjou et Léonard-Danel, ce qui fait prévoir le prochain rétablissement du trafic sur les lignes E et N.

Cette nouvelle, nous n'en doutons pas, sera bien accueillie du public lillois, qui l'attend et proteste depuis des mois.

JEUNE FANFARE DES TROMPETTES « LES TRAVAILLEURS »

Les membres de la Société, sont priés d'être présents au siège Union de Lille, aujourd'hui à 2 h. 1/4 pour la sortie dans le quartier Saint-Sauveur.

Départ à 2 h. 30 précises. Présence indispensable.

La Chambre de Commerce proteste contre le rapport Doumer

Le Président de la Chambre de commerce de Lille vient d'adresser la lettre suivante à M. Milliès-Lacroix, Président de la Commission des Finances du Sénat :

Monsieur le Président,

Notre Compagnie vient de prendre connaissance du rapport présenté par l'honorable DOUMER, au nom de la Commission des Finances du Sénat, sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, relatif au régime fiscal applicable dans les régions qui ont subi l'occupation ennemie, et elle a eu la pénible surprise de constater quelles conclusions en étaient nettement défavorables aux réclamations des envahis.

M. le rapporteur déclare d'une part qu'les députés, en votant le paragraphe 2 de l'article 5 du dit projet, aurait voulu exempter d'impôt les revenus réalisés par les sinistrés en 1918 et non en 1919 et, d'autre part, que ce serait porter atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt que d'accorder une exemption pour le revenus acquis en 1919.

Sur le premier point, notre Compagnie a reçu de nombreuses lettres des députés des départements libérés, qui affirment avoir toujours estimé que la phrase : « Il ne sera dû, pour 1919 aucun impôt sur les bénéfices, etc. », s'appliquait aux revenus touchés en 1919. Il n'est donc pas douteux qu'une équivoque s'est produite dans l'esprit de nos représentants, d'autant plus que ni les travaux préparatoires publiés, ni la discussion publique ne comportent aucun éclaircissement à cet égard. Quant aux sinistrés peu au courant des subtilités du langage fiscal, ils ont toujours cru que le texte proposé n'était qu'une variante de l'amendement LUCHEUR-CRESPEL, qui visait formellement les revenus réalisés en 1919 : il n'ont jamais songé que la Commission des Finances ou la Chambre avait pu avoir l'intention de faire œuvre stérile et inopérante en les exemptant de contributions pour une année d'occupation, où non seulement ils n'ont pas eu de revenus mais où ils ont dépensé leur capital et contracté des dettes. S'ils avaient supposé un seul instant que le paragraphe 2 de l'article 5 contenait une disposition aussi vaine et aussi inutile, ce n'est pas maintenant devant le Sénat, mais auparavant devant la Chambre même qu'ils eussent fait valoir leurs légitimes revendications.

Nous sommes toutefois d'accord avec M. le Rapporteur, quand il déclare qu'il ne peut être donné satisfaction par voie d'interprétation aux réclamations présentées et qu'une modification de l'article 5 est nécessaire à cet effet.

Sur le second point, vous ne serez pas étonné que nous ne puissions accepter la manière de voir de l'honorable M. DOUMER. Sans doute, tous les citoyens doivent être égaux devant l'impôt, mais à condition aussi d'être égaux devant les avantages et les sévices compensateurs qu'ils sont en droit d'attendre de l'Etat. Or, l'Etat n'a pu sauvegarder nos régions, qui pendant quatre ans ont été séparées de la Patrie, ont supporté le joug de l'ennemi, subi ses destructions, ses déprédations, ses réquisitions et ses pillages. Et en 1919, alors que leurs compatriotes plus heureux continuaient comme pendant les années précédentes, à travailler et à constituer des réserves, les sinistrés essayaient péniblement leur reconstitution, réorganisaient tant bien que mal et à grands frais leurs demeures et leurs exploitations ravagées et payaient largement l'impôt sous forme de la vie chère, aggravée par la nécessité d'un réapprovisionnement immédiat.

C'est à cet essai de reconstitution d'une part c'ées au remboursement des dettes contractées pendant la guerre, d'autre part, que les occupés et les spoliés ont employé les revenus réalisés en 1919 : les bénéfices acquis n'ont pas accru leur patrimoine ; et leur demander pour cette année un impôt sur le revenu, c'est réclamer une contribution sur le paiement des dettes et sur le relèvement des ruines.

Et quand M. le Rapporteur dit qu'il s'agit non pas de l'ensemble de la population, mais de ceux-là seuls des contribuables qui ont réalisé des revenus sérieux, vous nous permettrez de faire observer qu'au contraire il s'agit de tous les habitants de nos contrées, car les revenus des premiers ont été utilisés à payer les salaires des travailleurs, les produits des cultivateurs et les marchandises des commerçants. Prélever un impôt sur les uns, c'est diminuer les ressources de tous, c'est atteindre les pauvres comme les riches, les ouvriers comme les patrons.

Certes, nous ne voulons pas nous soustraire à nos obligations, et alors que la stricte justice nous autoriserait à réclamer l'exemption de l'impôt sur le revenu pendant une période égale au temps d'occupation, nous ne demandons à la France pour qui nous avons tant souffert, que de ne point nous accabler de contributions, surtout à un moment où la crise économique et le fléchissement des avances provoquent le ralentissement et même l'arrêt des usines et de nous permettre de nous relever afin que nous puissions dans l'avenir comme par le passé, contribuer pour une très large part à ses charges et à sa prospérité.

Ah ! ne laissez point se répandre l'opinion que les régions envahies qui ont payé la rançon de la guerre, ont encore à acquitter la rançon de la paix ; tandis que l'une en l'autre doivent incomber à cette Allemagne qui, après nous avoir ruinés jouit actuellement d'une extrême activité laborieuse, jette ses produits sur notre marché intérieur et tente d'éluder le règlement des comptes.

C'est au sentiment de sereine équité du Sénat que s'adresse l'anxieux appel des régions dévastées : notre Compagnie ne peut pas croire qu'il ne sera pas entendu par la Haute-Assemblée.

Le Président : (Signé) Alfred DESCAMPS.

La Reconstitution dans le Nord

Il est peut-être encore trop tôt pour avoir une vue d'ensemble sur l'énorme travail de reconstitution qui s'est accompli dans le Nord jusqu'à ce jour.

Néanmoins, les résultats obtenus dans certaines branches de l'activité régionale — mines, industrie, commerce, agriculture — sont trop satisfaisants pour que, malgré la crise actuelle, on n'admire pas la ténacité et le courage des laborieuses populations du Nord.

Si l'on considère qu'à la libération, tout était à refaire, et que deux ans après, tout est en voie de réfection, sinon refait, on est en droit d'espérer que notre région sera bientôt récompensée de ses épreuves par un relèvement économique qui servira à la fois les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs, en réduisant le prix de la vie en supprimant, entre les producteurs et les consommateurs, les intermédiaires inutiles.

L'exemple que les Galeries Lilloises ont donné à ce point de vue depuis la libération, pour la reconstitution de leur stock réquisitionné par les Allemands, est des plus typiques. Installées depuis plus d'un quart de siècle dans la région, les Galeries Lilloises en connaissent les besoins et elles ont procédé à la reconstitution de leurs Rayons de Nouveautés, d'Ameublement, de Ménage et d'Alimentation, avec une méthode et une prudence qui ont constamment servi les intérêts de leur clientèle. La réinstallation prochaine de leur Rayon de Tapis dans le merveilleux Hall des Tapis, sera la preuve la plus convaincante qu'elles veulent mériter, comme par le passé, leur renom d'être la maison vendant les meilleurs articles aux meilleurs prix.

Si nous ajoutons que, soucieuses d'aider par tous les moyens à la reconstitution de notre région, elles acceptent en paiement les bons d'achats de la Reconstitution, nous pouvons être assurés que notre population constatera avec plaisir les efforts suivis de succès des Galeries Lilloises, 43 à 49, rue Nationale, Lille. — Téléphone 514. 9361.

Exploits de rois du volant

RUE DU PRIEZ

A 15 heures 30, angle de la rue du Priez et de la place des Reignaux, une auto pilotée par le chauffeur Cressant, au service de M. Vienne, 6, rue Aliens, a été accrochée par une autre auto portant le numéro 9.668 D et qui ne s'est pas arrêtée. Pas d'accident de personne.

PLACE DU CONCERT

Une auto appartenant à M. Gaeremynck, entrepreneur boulevard Victor-Hugo, 221, se trouvait en stationnement vers 18 h. 20, place du Concert. Survint un camion-auto piloté par M. Verhaeghe, au service de M. Bloch, 516, rue de Bourgogne, à Tourcoing, qui la heurta violemment.

L'avant du camion tamponneur fut démoli et son moteur défoncé. Pas d'accident de personne.

RUE DE LA LOUVIERE

Hier soir, à 17 heures et demie, rue de la Louvière, en face le 69 une auto conduite par M. Camille Vandevelle, 39, rue Saint-Gabriel, au service de M. Mouseret, fabricant de tubes en papier, 89, rue de Madagascar, a tamponné une bataudeuse de la Compagnie Continentale du Gaz en stationnement. Le chargement de la charrette, culbuta sur le pavé. Dégâts matériels.

Aux Conscrits de la classe 1921

Aux termes de l'arrêté de M. le Ministre de Guerre du 30 décembre 1920, les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1921 ont un délai de dix jours, du 7 au 16 janvier 1921, pour produire leurs réclamations.

Il est rappelé aux intéressés que les dossiers qu'ils croiraient devoir faire constituer (dossiers sanitaires, demandes de sursis ou de renouvellement de sursis, déclaration de soutiens de familles) doivent être déposés à la Mairie avant le 16 janvier courant.

Les jeunes gens qui résident dans un département autre que celui sur les tableaux de recensement duquel ils sont inscrits peuvent être autorisés à se faire examiner sur le Conseil de révision du département dans lequel ils résident ; ils doivent, à cet effet, adresser immédiatement une demande d'autorisation au Préfet du département sur les tableaux de recensement duquel ils sont inscrits.

DOIGTS CROCHUS

C'EST BON LES HARENGS !

Une vieille femme, Mme Louis D..., propriétaire, demeurant rue Lestienne à Ronchin, s'est fait surprendre en flagrant délit de vol hier soir vers 17 heures, place de Rihour, par l'agent Hén